

Synthèse

Conférence de Décider ensemble

Réforme territoriale : quelle association de la société civile ?

Mercredi 15 avril 2015



avec le soutien de :



Intervenants :



François BERTHELON, président de CESER de France

François BERTHELON est le président de CESER (conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux) de France depuis le 19 décembre 2013. Il préside également le CESER de Bourgogne depuis 2004. Il est mandaté par le MEDEF au sein du 1^{er} collège (adhérents directs) dans lequel il représente le secteur de la distribution.



Patrice CARRE, président du conseil scientifique de Décider ensemble et directeur des relations institutionnelles à la direction des relations avec les collectivités locales, Orange

Patrice CARRE enseigne également l'histoire et la sociologie de l'innovation à Télécom Paris Tech ENST (Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications) et au CELSA (université Paris Sorbonne / Ecole des hautes études en sciences de l'information et de la communication). Il est l'auteur ou le co-auteur de très nombreux articles scientifiques et d'une dizaine de livres sur les relations entre technologie et société.



Luc PICOT, directeur de Décider ensemble

Luc PICOT est titulaire d'un doctorat en droit de l'université Nancy 2 (sujet de thèse sur l'intercommunalité) et d'un DEA en sciences politiques. Pendant cinq ans, il a animé le service juridique d'Etd, centre national de ressources sur le développement territorial en charge de la professionnalisation des acteurs locaux dans le domaine du développement local. Par ailleurs, il a été consultant sur des projets de développement économique multi-acteurs. Depuis octobre 2012, il est directeur de Décider ensemble.



Nicolas PORTIER, délégué général de l'Assemblée des communautés de France

Spécialisé dans les questions d'aménagement du territoire et de décentralisation, Nicolas PORTIER a été conseiller à la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar) de 1997 à 2002 et a travaillé à la direction du développement local de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) avant de prendre ses fonctions actuelles à l'AdCF au début de l'année 2004. Il enseigne à l'IEP de Paris au sein du master Stratégies territoriales et urbaines et contribue à plusieurs revues spécialisées (*Pouvoirs locaux*, *Intercommunalités*, *AJDA*...).



Gilles-Laurent RAYSSAC, responsable de Res Publica, fondateur de Nos régions demain

Gilles-Laurent RAYSSAC est directeur de l'agence *Res Publica*, spécialisée dans le management des parties prenantes auprès des acteurs publics. Il a aussi fondé *Nos régions demain*, une plateforme de débats en ligne conçue pour permettre l'échange sur la réforme territoriale dans ses aspects les plus concrets (compétences, financement, rattachement géographique...).

Introduction :

Patrice Carré, président du Conseil scientifique de Décider ensemble :

Patrice Carré introduit la rencontre en précisant que l'objectif de celle-ci est de décrypter en profondeur le sujet de la réforme territoriale et de l'association de la société civile à cette dernière. C'est un sujet crucial qui remet en question l'organisation de nos territoires.

Interventions :



François Berthelon, président de « CESER de France » :

François Berthelon débute son intervention par une présentation succincte des CESER.

Les CESER sont la deuxième assemblée des régions aux côtés des conseils régionaux. Leurs conseillers sont nommés par les syndicats et plus largement par le monde associatif, les entreprises, les préfets ou encore les présidents de régions. Ils ont l'obligation de se prononcer sur un certain nombre de sujets, telles que les questions budgétaires et financières. Leur avis reste cependant consultatif et non décisionnaire.

Les CESER sont ainsi une composante de l'institution régionale et entendent porter la voix des acteurs territoriaux au sein des régions. Ils tendent à devenir de réels acteurs des politiques régionales.

Par ailleurs, les CESER sont très impliqués dans le cadre de la fusion des régions, qui remet en question leur existence même. Ils ont pourtant une réelle utilité et ont déjà commencé à travailler sur la nouvelle carte des régions afin d'apporter leur éclairage à la puissance publique.

Il y a aujourd'hui un peu plus de cinquante mille entités territoriales au niveau de notre pays, soit 44% des entités territoriales de l'Union européenne. La logique de simplification que souhaite opérer la réforme ne peut donc que difficilement se mettre en œuvre.

Les CESER, représentant la société civile, essaient d'apporter leur éclairage aux décisionnaires concernant la réforme de notre territoire. Leurs membres n'ayant pas d'obligation de résultat, ils ont ainsi la possibilité d'une expression plus forte et libérée. Les CESER sont, par conséquent, un lieu d'échange, de tolérance et de propositions.

Au sens de François Berthelon, nous sommes actuellement dans une période de transformation majeure. Cette réforme interroge fortement les CESER car elle pose des questions primordiales concernant l'organisation territoriale et donc celle de l'organisation des CESER en elle-même.

Certains ont déjà anticipé ces changements et on fait le choix d'un regroupement, qui semble naturel pour des régions telles que celles de la Haute et de la Basse Normandie ou encore de la Franche comté et de la Bourgogne. Ils ont ainsi déjà travaillé sur ces projets de rapprochement en anticipant la réforme.

Mais la loi ne fait pas tout. Les CESER doivent prendre des initiatives et émettre des propositions afin de participer à l'élaboration de la réforme et d'enrichir les politiques publiques. Ils devront également appréhender et décrire la place que doit prendre la société civile dans ce contexte.

Les CESER, comme de nombreuses institutions, vont devoir penser à leur devenir et à leur modernisation.

Cette institution a peu évolué depuis un certain nombre d'années. Un point inscrit dans la loi concerne par exemple la féminisation des CESER. La parité deviendra en effet une obligation légale pour ces institutions. Certains sont relativement vertueux à ce niveau là, avec un pourcentage de personnels féminins de l'ordre de 40%. C'est une excellente chose que la féminisation des CESER s'inscrive dans la loi.

Il s'agira aussi d'intégrer de plus en plus de jeunes au sein des CESER afin d'en renouveler les membres et leurs propositions en leur donnant la possibilité d'une expression au sein des CESER et du CESE.

Il faut également permettre l'expression des couches les plus populaires de la population dans le cadre de la modernisation des CESER. Les personnes en état de précarité n'ont que trop peu la parole. Cette thématique est malheureusement souvent méconnue par les personnels de l'institution.

François Berthelon défend ainsi l'idée de s'attacher à l'intelligence et à la créativité de nos territoires dans leur globalité de façon à organiser le changement et la diffusion des idées neuves. C'est ainsi que la société civile sera mieux écoutée et davantage entendue.

Il faut donc organiser le changement et propager la contagion des idées neuves. La gouvernance reste à inventer au niveau des conseils régionaux comme des CESER. La place de la société civile doit également être renforcée à l'intérieur de cette institution. Il s'agira donc de réinventer leur organisation. Il faut ainsi qu'elle devienne une force de proposition et qu'elle soit replacée au centre de l'action publique.

Selon François Berthelon, il faudrait réduire le nombre des conseillers. Le fait qu'ils soient plus nombreux que ne le sont les conseillers régionaux n'est pas un bon message pour le public dans une optique d'économies budgétaires.

Cependant, malgré la réforme territoriale, si les économies ne viendront pas tout de suite, elles seront effectives à plus long terme. Cette réforme est ainsi une chance considérable pour notre pays, même s'il est difficile de chiffrer précisément les gains escomptés. Certains ont avancé la fourchette de « 4 à 14 milliards d'euros d'économies » ce qui est assez révélateur du flou prévisionnel quant à la baisse des dépenses.

Par ailleurs, la visibilité de la décision et de l'action publique est cruciale. Dans le cadre de cette réforme, la vie des citoyens et des usagers des services publics va-t-elle s'en trouver simplifiée ? C'est un objectif vers lequel elle doit s'inscrire. Peut-elle aussi nous prémunir des disparités annoncées entre les régions dites riches et celles définies comme étant pauvres ? Si cette notion de richesse reste à préciser, cette question soulève des enjeux primordiaux.

Cette nouvelle carte doit s'appliquer non seulement aux régions et territoires, qui vont fusionner ou non, mais aussi au niveau de l'interrégionalité qui reste un point extrêmement fort.

Les CESER entendent ainsi apporter l'éclairage de la société civile dans ces différentes problématiques et souhaitent travailler en amont avec les conseillers régionaux afin d'augmenter l'acceptabilité de la réforme. Il s'agit pour cela de favoriser l'entrée de ces enjeux au sein de l'espace public.

Pour le moment, cette réforme ne semble pas acceptée et est peu comprise par la population. Les questions très médiatisées, telle que celle des futures « capitales » régionales, ne sont pas primordiales.

Il y a de nombreuses mesures qu'il va falloir mettre en place en fonction de la taille de ces nouvelles régions, qui sont pour certaines très vaste comme la future Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin. Une réflexion propre à chaque territoire doit donc avoir lieu.



Nicolas Portier, délégué général au sein de l'AdCF :

Nicolas Portier souhaite apporter un éclairage plus « intercommunal » sur le sujet. L'Association des communautés de France rassemble près de 300 intercommunalités de toutes tailles (métropoles, communautés urbaines d'agglomération et communautés de communes). Elles sont au cœur de toutes les réformes concernant l'organisation territoriale (loi de janvier 2014 sur les métropoles, loi de 2010 sur l'intercommunalité, réforme des modes de scrutins de mars 2014...).

Par ailleurs, il précise que l'AdCF va prochainement publier un ouvrage sur le sujet des intercommunalités. Ce sujet, comme celui des grandes métropoles, n'a été abordé qu'en clair-obscur lors des dernières élections municipales et n'a été que peu explicité au public.

Les intercommunalités sont au cœur de nombreuses réformes, autant territoriales que thématiques comme la loi de transition énergétique, les réformes financières ou encore la loi ALUR qui ont toutes des effets très structurants sur ces entités.

La loi NOTRE, aujourd'hui à mi-parcours au niveau législatif, va engendrer des effets très puissants sur ces intercommunalités tant en terme d'évolution des périmètres (débat sur les seuils) que sur les enjeux de gouvernance, de compétences futures ou encore de mutualisations de services entre les différents échelons territoriaux français.

La question de la participation citoyenne reste pourtant relativement absente de cette réforme.

Elle comporte, de plus, quelques mesures de décentralisation mais surtout de réorganisation territoriale. Mais à structure constante, on a du mal à continuer le processus de décentralisation des structures nationales. Au sens de Nicolas Portier, nous sommes sortis d'une logique de dévolution de compétences pour entrer dans une phase de réorganisation, de clarification et d'affirmation des territoires. Il était en effet compliqué de poursuivre un processus de décentralisation tout azimut et non financé, avec des perspectives budgétaires inquiétantes pour les élus locaux.

Ainsi, toutes les communes ne sont pas forcément très demandeuses de nouvelles compétences comme ce pu être le cas en 2004, lorsque les départements se ruaient avec appétence sur les compétences sociales.

Nous sommes donc entrés dans une optique de réorganisation des structures territoriales, de clarification des niveaux de collectivités et de poursuite du mouvement d'affirmation de la coopération intercommunale au niveau des milieux urbains et ruraux.

Il y a donc des transferts de compétences importants et notamment de celles dites de proximité. Il s'agit par ailleurs de s'interroger sur cette notion de « compétence de proximité », proximité par rapport à quelle population et concernant quel champ d'action ?

Un mouvement substantiel de la place politique du département s'opère également. Même s'il ne disparaît pas, il perd la clause générale de compétence. Son action au niveau de l'économie ou encore des transports s'en trouve affaiblie. On assiste donc à un certain confinement du conseil départemental, qui, par ailleurs, est profondément repensé dans sa sociologie avec un renouvellement puissant des assemblées départementales. On tend ainsi vers un renforcement, peut-être inférieur à ce qui avait été prévu au départ mais pour autant substantiel, du niveau communal et régional. Ce renforcement est souhaité par l'AdCF.

Quatre grands champs, qui ne sont pas indifférents aux citoyens et à la société civile organisée, doivent ainsi être pris en compte dans cette démarche :

- L'aménagement de l'espace
- Le développement économique
- La mobilité et les transports
- L'environnement

Un « jeu à deux » (où deux acteurs majeurs vont émergés) est en train de s'organiser sur ces sujets, entre les intercommunalités et les régions, si le texte tel qu'il est discuté aujourd'hui est proche du texte final.

Il reste ensuite les sujets départementaux tel que la cohésion et l'action sociale ou encore les services publics de proximité (avec par exemple les maisons de service au public) sur lesquels une scène de débat va s'organiser dans un cadre plutôt départemental. Tous ces sujets doivent être pris extrêmement au sérieux selon Nicolas Portier, notamment dans une période où ces thématiques de cohésion sociale et de citoyenneté font débat. Il s'agit de savoir comment on peut réorganiser l'offre d'accès aux services au public.

Ainsi, il nous appartient de faire vivre ce schéma départemental, qui bien qu'aujourd'hui un peu technocratique, englobe pourtant de vrais enjeux et peut répondre à de vrais besoins.

A ce sujet, L'AdCF a par ailleurs remis un rapport sur l'action sociale à Marylise Lebranchu, ministre de la Décentralisation et de la fonction publique, et Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales, de la santé et des droits des femmes. Cela a permis un travail avec l'ensemble des partenaires et politiques concernés par les politiques sociales. L'organisation de ce schéma départemental n'est, à ce niveau-là, pas optimal. Un véritable dialogue citoyen est donc nécessaire sur l'ensemble de ces sujets.

On s'oriente vers des formes de réorganisation de nos structures, mais ce point est encore aveugle à l'heure actuelle. La loi est déjà substantielle mais il semble manquer un volet sur ces problématiques.

Il y a cependant beaucoup d'incitations législatives censées renforcer les structures dédiées à l'application de la concertation.

Un inventaire devrait avoir lieu sur ces différentes thématiques, sur ce qui fonctionne ou pas et sur ce qui pourrait potentiellement être repensé, rénové et *in fine* amélioré.

Au niveau régional, il y a de grands acteurs organisés tels que les CESER qui vont devoir gérer les nouvelles régions et les inquiétudes qu'elles génèrent sur le risque d'éloignement de ces entités du terrain.

Au niveau plus local, il y a également un certain nombre d'outils comme les conseils de quartiers qui trouvent de plus en plus leur place et leur utilité devenant ainsi indispensables. Bien qu'en France l'effort de participation ne donne pas toujours satisfaction, il n'y a pour autant plus beaucoup d'élus qui pensent pouvoir s'en passer. Il semble acquis qu'on ne peut plus penser les politiques publiques sans concertation.

Il existe certaines formes de participation « cosmétique » qui ne donne satisfaction à personne pour diverses raisons mais entre autres parce que parfois seules les couches favorisées de la population y sont représentées. La question des méthodes de l'implication de la société civile doit donc également être abordée. Il faut appliquer certaines méthodes au niveau des politiques publiques et plus particulièrement sur la question de la participation citoyenne. Sur quoi s'applique-t-elle ? Sur qui ? De quelle façon ? Voilà les questions que doit se poser le décideur public.

Selon les sujets et les types de procédures, il faudrait être plus concret. On ne peut pas tout mélanger entre les conseils de développement et de quartier par exemple, qui ne portent pas sur les mêmes objets. Les citoyens comme les décideurs doivent se saisir de ces instruments et de leurs procédés.

Il existe donc les CESER au niveau régional, les conseils de développement et de quartier à un niveau plus local, les enquêtes publiques et également d'autres outils de participation telle que les commissions d'usagers, qui sont à renforcer.

Les services publics locaux, plutôt fragilisés à de nombreux endroits faute de « combattants » du service public, sont satisfaisants dans d'autres si on s'en donne les moyens.

Le sujet de la cohésion sociale territoriale est primordial dans un contexte de malaise ressenti au sein de la société.

La question citoyenne doit aussi être traitée, pas simplement dans la dimension de « citoyen consommateur », mais en réfléchissant sur les modalités de sa réimplication et de sa remise en capacité. C'est là l'idée de l'*empowerment* à l'anglaise, qui est recherché par exemple dans les contrats de ville. Il existe des outils pour cette remise en capacité qui fonctionnent extrêmement

bien à certains endroits. Ces outils ne permettent pas simplement de donner son point de vue ou de faire obstacle à un projet mais aussi de permettre la prise d'initiatives, de renforcer et de transformer l'investissement civique et le bénévolat, aujourd'hui en crise.

Il y a aussi une crise du monde associatif, tant celui qui a été d'une certaine manière transformé en opérateur d'action publique que celui plus petit, comprenant de plus petits soutiens. Les baisses de dotations déjà en cours ne vont pas améliorer ce phénomène dans les prochaines années. Il faut donc que l'on travaille sur les différentes formes d'engagement citoyen, de bénévolat et d'investissement car des formes nouvelles ont émergées.

De nouveaux outils commencent d'ailleurs à se mettre en place avec les échantillons représentatifs, sur le modèle du volontariat ou du tirage au sort. Il s'agit avec ce type de moyens de chercher à représenter le corps social dans sa diversité afin de casser le monopole de la parole légitime.

Sans se substituer à la démocratie représentative, ces nouveaux outils peuvent être un complément possible à celle-ci, si toutefois ils sont accompagnés d'un volet d'accompagnement, de formation et de mise en perspective des enjeux. L'exemple de la réforme territoriale est d'ailleurs probant : si l'on n'explique pas les réformes elles n'intéressent pas les citoyens.

On ne peut se satisfaire de cette crise de la représentativité et des engagements démocratiques. Il faut donc travailler sur ces outils de remobilisation du corps social, que ce soit sur des objets précis - comme le plan climat ou le programme local de l'habitat - ou concernant des projets de plus grande ampleur tels que les projets de territoire, les schémas de cohérence territoriale... etc.

Toutes ces procédures, assez normées et imposées par le législateur, doivent mobiliser bien sûr les parties prenantes mais aussi les citoyens de manière assez large.

En conclusion, Nicolas Portier estime qu'il faut regarder tous ces différents outils pour bien voir comment en faire un bon usage. A une époque où l'on sent bien qu'il existe une crise de l'engagement civique et à l'ère de la professionnalisation des politiques, tout du moins au niveau exécutif, il faut organiser ce *continuum* démocratique avec méthode.

De plus, un autre sujet primordial concerne la mobilisation des acteurs socio-économiques. Les chefs d'entreprises, par exemple, ne sont pas assez mobilisés dans le cadre du pacte national pour la croissance l'emploi et l'innovation. Il faut donc renforcer le lien entre territoire et entreprise, qui est aussi un partenaire social, afin de simplifier et d'accélérer les processus de décisions, de mieux dialoguer sur les enjeux fiscaux qui sont des sujets sensibles alors que le consentement à l'impôt semble dégradé.

Il y a un réel besoin de dialogue avec le monde économique (le dialogue dit social et environnemental) afin d'organiser la concertation territoriale sur les enjeux socio-économiques.

L'implication des entreprises n'est pas facile, il faut donc des outils particuliers, adaptés à la mobilisation des grandes associations de l'économie sociale et solidaire. Nicolas Portier croit beaucoup aux conseils de développement pour essayer de redynamiser le dialogue territorial entre les territoires et les entreprises de toutes dimensions et de toutes leurs tailles afin de redynamiser cette relation d'un point de vue socio-économique.



Gilles-Laurent Rayssac, directeur de *Res publica* :

Res publica est une agence de conseil spécialisée dans les métiers de la concertation. Selon Gilles-Laurent Rayssac, l'objectif est de faire travailler les acteurs ensemble pour qu'ils puissent produire quelque chose. Ce travail passe par la modernisation du dialogue entre les parties prenantes d'un projet et par l'organisation de processus de concertation.

La vocation de *Res publica* est d'organiser le dialogue entre l'ensemble des acteurs concernés par un projet. L'agence permet ainsi de mettre en exergue les points de consensus et de désaccord et, par la suite, de les livrer au décideur légitime qui pourra dès lors valider ou trancher ces points.

Ce dispositif implique une méthodologie certaine et c'est cette méthodologie qui est au cœur du problème que pose l'organisation de la concertation.

Gilles-Laurent Rayssac souhaite centrer son propos autour de la problématique suivante : quelle implication citoyenne pour une réforme de niveau national ? C'est d'ailleurs autour de cette question qu'il a créé la plateforme internet *Nos régions demain*.

Il n'englobe pas la société civile organisée ni les collectivités locales dans le terme d'« implication citoyenne » et souhaite placer son propos autour des citoyens eux-mêmes.

La réforme territoriale été annoncée dans un premier temps lors de la conférence de presse du Président de la République en janvier 2014. Ensuite, début juin, une carte présentant quasi-arbitrairement la France de demain est sortie au journal de 20 heures. Mais à quel moment cette carte est-elle le fruit d'un travail concerté avec la société civile ? Quand est ce qu'on en parle ? Qui en parle ?

La question de l'organisation du dialogue entre autant de parties prenantes n'est pas évidente. De plus, les débats ne sont pas les mêmes au sein des différentes régions.

La question de l'urgence à agir doit également se poser car la nouvelle carte des régions a connu une forte accélération alors qu'il s'agit du énième projet de réforme territoriale au cours de ces dernières années.

Il paraît difficile d'organiser un débat citoyen si la nouvelle carte des régions est déjà actée.

De plus, le référendum sur la fusion des trois collectivités d'Alsace a certainement découragé les élus quant à l'organisation d'une concertation citoyenne d'ampleur nationale sur le sujet.

Ces difficultés d'organisation de la participation citoyenne sont également liées à des faiblesses méthodologiques intrinsèques à la participation. Bien que de grands progrès aient été réalisés en la matière depuis vingt ans, il reste du chemin à parcourir. L'utilisation du numérique pourra

certainement combler ces faiblesses à l'avenir en permettant d'organiser de nouvelles formes de débats. *Nos régions demain* est une des expérimentations numériques de la concertation.

Enfin, il subsiste des difficultés théoriques : comment organiser l'articulation entre les différents niveaux de débats citoyens ?

Sur la question de la réforme territoriale et plus précisément sur la loi qui a réduit le nombre de régions, des débats ont eu lieu entre les élus nationaux au Parlement, entre les élus régionaux mais également entre les citoyens eux-mêmes. Ces débats ont aussi lieu entre ces différents niveaux : l'élu national discute, par exemple, avec l'élu local. Mais on ne sait pas bien organiser des dialogues qui soient utiles et efficaces entre tous ces acteurs.

Ainsi, un second problème théorique doit être résolu : comment organiser l'articulation entre les différents niveaux de la concertation et de la décision finale en elle-même ?

Ce problème se pose dès la strate communale, mais il est pourtant possible d'organiser l'articulation entre la concertation et la décision. Au niveau national, cela devient plus compliqué : comment faire remonter au Parlement la diversité des points de vue exprimés sur l'ensemble des territoires ?

La réforme territoriale n'est pas la seule à souffrir de cette difficulté. Quelques exemples sont plutôt réussis dans ce domaine, mais sur des sujets qui ont mobilisé peu de gens, tel que le débat sur la fin de vie qui a bien abordé cette difficulté théorique et permis un certain continuum de gouvernance entre concertation et décision.

Mais cette problématique d'articulation des différents niveaux de débats est plus compliquée concernant la réforme territoriale.

Ainsi, le site internet *Nos régions demain* a tenté une expérience de concertation avec la mise en place de l'outil « J'enparle® » depuis trois ans, qui est une application numérique d'organisation de processus de concertation.

Cette application contient plusieurs fonctionnalités, telles que des questionnaires, un chat, de nombreux débats avec des contributions et des commentaires et un système de modération.

Cet outil permet ainsi d'animer et d'organiser des débats citoyens. De plus, des synthèses sont envoyées régulièrement aux inscrits pour pouvoir leur montrer les résultats de ces débats.

Ce dispositif a donc été testé au niveau local et a vocation à être utilisé, à l'avenir, pour des projets de grandes ampleurs comme la réforme territoriale.

Il est le fruit d'une initiative privée et n'avait pas de financement. Quelques partenaires ont aidés à le faire connaître (Slate, La gazette des communes, l'Institut Montaigne...). Pour autant, les audiences ont été modestes, mais ont permis de tirer certaines conclusions :

Tout d'abord, cet outil a bien vécu tant que l'actualité de la réforme territoriale était chaude (juin 2014). Il y a ainsi eu 11.000 visiteurs au cours de ces 6 semaines. La durée moyenne de visite a été de 7 minutes, ce qui est assez important pour un site de ce type. Un faible pourcentage des

utilisateurs étaient vraiment engagé (les inscrits, qui sont 250 « parleurs » et ont produit 450 contributions et commentaires, soit une moyenne de deux par personnes).

Les contributions étaient sérieuses, les phrases construites et sensées. Les textes étaient de 70-80 mots et en moyenne d'un bon niveau. Le débat qui s'est déroulé sur Nos régions demain était donc un véritable échange qui a permis aux participants de développer une argumentation ; à la différence des "forums internet" qui, souvent, se résument à des échanges pauvres en arguments et dans lesquels les raisonnements sont peu développés.

Cela implique que le débat a sans doute mobilisé des participants qui ne sont pas représentatifs de la diversité de la population.

Il y a eu plus de commentaires que de contributions, ce qui montre que les participants ont échangé.

Il existe aussi une modalité d'engagement plus légère avec un questionnaire proposé. 360 réponses ont été obtenues. De plus, 30 utilisateurs ont participé à un chat organisé avec le président du conseil régional de Champagne-Ardenne.

Plusieurs enseignements peuvent être tirés de cette expérimentation.

Lorsqu'on organise un débat sur internet de façon précise, sérieuse et ordonnée, organisé à partir de vraies questions, on arrive à trouver un public qui participe réellement au débat.

Une synthèse de cette expérimentation a par ailleurs été envoyée aux élus, mais avec peu de retour.

Le lien, *in fine*, avec le décideur n'est pas évident et semble ténu. Il y a donc un manque indéniable d'articulation entre les différentes strates de la concertation. Le travail législatif en amont est critiquable sur cet aspect.

Une comparaison a été faite entre cet outil participatif et le système de commentaires du site *Le Monde.fr*. Ainsi, si les contributions ont été moindres, elles ont pour autant été de meilleure qualité sur ce sujet.

En parallèle du lancement de *Nos régions demain*, une application a été mise au point par le ministère en charge de la Réforme territoriale : *Notre France*. Elle possédait une fonctionnalité « suivre la réforme » qui est malheureusement restée lettre morte.

L'avenir des relations entre le niveau national de décision et le citoyen se trouve certainement dans ce genre d'outils, mais il faut aller plus loin. L'application du ministère de la réforme de l'Etat est restée vide.



Luc Picot, directeur de Décider ensemble:

Luc Picot est l'auteur d'une thèse sur l'intercommunalité, soutenue en 2005. D'après lui, malgré des effets d'annonces, peu d'éléments structurants ont réellement changé au niveau des territoires.

Après la loi Chevènement qui a été une première révolution silencieuse du tissu territorial, une seconde révolution a lieu actuellement avec une dévolution de compétences qui s'est muée en une restructuration du millefeuille territorial.

Cette seconde révolution comprend des processus surprenants, qui ont été peu évoqués, avec par exemple l'explosion des communes nouvelles alors que le chiffre de 36 000 communes semblait acquis. Il y a donc un mouvement frémissant à ce niveau-là. Le facteur évoqué quant à cette évolution est la baisse des dotations, mais au sens de Luc Picot, ce sont les évolutions sociologiques du personnel politique qui sont le véritable facteur.

Pourquoi organiser une conférence sur la relation entre la réforme territoriale et la société civile ? Parce que malheureusement cette réforme a été une affaire d'élus. Le peu de concertation qu'il y a pu avoir s'est déroulé entre les acteurs du monde des collectivités locales. A aucun moment les parties prenantes et la société civile (entreprises, ONG, citoyens...) n'ont été le relai d'une réflexion sur cette réforme alors qu'elle les concerne directement, l'action publique locale étant conduite pour cette société civile.

Il s'agit donc d'avancer sur un certain nombre de sujets qui, en France, font l'objet de débats mais dont la mise en œuvre est assez faible.

Le **premier point** qu'il est primordial de régler est de savoir comment on peut arriver à faire co-porter les politiques publiques, spécialement au niveau local. Il s'agit d'un véritable enjeu de la société française que de définir des actions publiques et de préciser ceux qui les porteront. En effet, certaines politiques publiques ne relèvent pas forcément de l'action publique. D'autres acteurs peuvent les porter.

Il est donc nécessaire d'avoir une réflexion globale sur ce sujet.

Globalement, la conception « multi-acteurs » des politiques publiques est défailante bien qu'elle soit portée dans quelques schémas et grandes actions (Agenda 21, plans climats...). Mais ces dialogues entre parties prenantes sont soit cosmétiques, soit ne sont pas réellement négociés avec les acteurs privés. Il y a donc un défaut majeur de co-conception des politiques publiques.

Un des projets de Décider ensemble consiste en l'organisation, en partenariat avec la Fondation Nicolas Hulot, de forums sur la gouvernance écologique territoriale. Le premier a eu lieu à Bordeaux, en septembre 2014, et souhaitait répondre à la problématique suivante : comment mettre en œuvre la gouvernance écologique territoriale au sein d'une agglomération ? Entre la ville de Bordeaux, la communauté urbaine, le département de Gironde et la région, ce sont autant d'agendas 21 ou encore de plans climats qui ont été mis en place. Il y a eu à un moment un dialogue entre parties prenantes sur la mise en place de ces différents plans, mais à aucun moment il n'y a eu de gouvernance multi-acteurs sur l'objet du développement durable au sein d'un espace défini recouvrant ces enjeux, telle que la communauté d'agglomération. Il y a donc un vrai problème d'appréhension du sujet.

Un deuxième colloque se déroulera par ailleurs en juillet et concernera la fusion entre le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie. Le Nord-Pas-de-Calais étant très en avance sur la « troisième révolution industrielle », comment les acteurs de cette région vont-ils pouvoir porter ce projet en concertation avec la Picardie sachant qu'il concerne par définition de multiples acteurs ? C'est d'ailleurs la CCI et le conseil régional qui portent ce processus de révolution numérique.

Le **deuxième point** impérieux de la réflexion concerne la commande sur le dialogue environnemental qui a été faite dans le cadre du CNTE et à la suite du drame de Sivens. La commission sur la modernisation du dialogue environnemental, présidée par le sénateur Alain Richard, a donc été installée par Ségolène Royal.

Cette instance « Démocratie participative et dialogue environnemental » présentait déjà dans ses prémisses l'inconvénient d'un titre pour le moins obscur.

Les propositions de Décider ensemble vont dans le sens d'une territorialisation accrue du dialogue environnemental. Il est utile de réfléchir à un dialogue environnemental au niveau national, mais il est également important d'avoir des outils de territorialisation de ce dialogue environnemental.

Luc Picot souhaite citer une des propositions exécutives afin d'illustrer son propos.

Les conférences d'action publique vont être créées avec la loi MAPAM mais elles ne pourront se mettre en place sur le terrain qu'à l'invitation du président du conseil régional qui va inviter le préfet de région, les présidents de conseils départementaux, les agglomérations... etc. Dès lors, l'ensemble des acteurs vont pouvoir réfléchir à la répartition des compétences au sein du territoire régional car seule la commune possèdera la clause générale de compétence vu que les départements et régions ne l'auront plus. Il s'agira donc d'articuler les différentes compétences sur le territoire.

Cet outil est donc extraordinaire, pensé comme une RGPP territoriale qui va permettre, dans les faits, de « repartir la misère » en harmonisant et en mutualisant à bon escient le peu de dotations de l'Etat.

Il s'agit donc d'une occasion de repenser les politiques publiques. Pour cela, il faudrait par exemple greffer sur ces conférences d'action publique un premier débat concernant le dialogue environnemental multi-acteurs au niveau régional. Il s'agirait ainsi de définir une politique environnementale régionale cohérente et permettant une répartition des compétences entre les collectivités.

Le Premier ministre a d'ailleurs annoncé une nouvelle conférence régionale de l'investissement public où l'on va définir l'ensemble des grands investissements publics au niveau de la région. Ainsi, il n'y aura de concertation qu'en aval des projets, quand les investissements seront déjà actés. La mise en œuvre de ces projets et leur acceptabilité vont donc être compliqués.

Dès lors, pourquoi ne pas greffer un dialogue entre parties prenantes à cette conférence régionale de l'investissement public ? Cela permettrait de régler *a minima* la question de l'acceptabilité des projets.

Un autre point que soulève Luc Picot concerne les conséquences de la réforme territoriale pour les acteurs privés. Certains vont devoir se redécouvrir, retisser des liens de travail entre eux. De plus, là où les acteurs avaient l'habitude de travailler parce qu'il y avait des compétences en face, une redéfinition de ces compétences est inévitable ce qui modifiera d'autant les rapports entre acteurs privés et collectivités locales.

Si on suit la logique des conférences d'action publique, les compétences seront mobiles.

Cependant, les premières conférences d'action publique vont certainement se trouver d'abord dans un *statu quo* relatif.

Cette réflexion sur l'interface entre acteurs publics et privés repose la question des dispositifs obligatoires qui doivent assurer cette interface (CESER, conseils de développement, agglomérations...). Comment faire revivre ces acteurs et les articuler les uns avec les autres ? Il s'agirait par exemple de repenser les liens entre CESER et conseils de développement.

En conclusion, Luc Picot s'interpelle sur deux sujets au cœur des préoccupations de Décider ensemble.

En son sens, la modernisation du dialogue environnemental est une très bonne idée en soi mais le vrai sujet porte sur la participation des citoyens aux prises de décisions.

Par conséquent, la question de la confiance des citoyens envers les processus participatifs est primordiale. Il s'agit d'évoluer vers des processus participatifs en confiance basés sur une méthodologie précise. Le législateur devrait ainsi intervenir afin d'assurer un respect déontologique *a minima* des processus de concertation.

Les décideurs doivent donc engager un certain nombre de dispositions, et ce de manière vertueuse. En effet, le problème de la relation entre décideur et citoyen au sein d'un dispositif qui ne serait pas vertueux doit être solutionné car elle sape la notion de confiance dans les dispositifs participatifs.

Le dialogue environnemental doit donc aboutir, mais il faudrait aller encore plus loin en revisitant la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002 afin de mettre en place des règles méthodologiques et déontologiques précises et d'exhorter les collectivités à les mettre en œuvre.

Patrice Carré :

Patrice Carré se demande si les termes « réforme territoriale » et « association de la société civile » ne formeraient pas un oxymore. Peut-on vraiment parler de participation et de concertation face à ces grandes réformes territoriales ? Pourtant, ces réformes des territoires sont constitutives de notre République. La première grande réforme territoriale dans notre Histoire date de la Révolution et a modifié l'organisation des territoires de l'Ancien Régime.

Les réformes d'Etat sont structurelles en France, elles sont inhérentes à notre pays et ont lieu régulièrement.

Aujourd'hui, comment peut-on se poser la question d'une réforme, qu'elle concerne ou non l'organisation territoriale, sans poser la problématique de la participation démocratique de l'ensemble des parties prenantes ? Cette question reste émergente aujourd'hui et correspond à une crise au sens d'Antonio Gramsci, qui se constitue lorsque « le vieux monde se meurt, le nouveau monde tarde à apparaître ».

Nous sommes ainsi dans une période d'hésitation et de tremblements. Au sein de cette période, des outils se mettent en place tel que le numérique qui peut être un des éléments essentiels à la mise en place d'une participation citoyenne effective.

Ce type de rencontres que nous organisons, avec Décider ensemble, ce sont des moments où nous pouvons tous ensemble mettre à plat et débattre de ces sujets sans aucun tabou.

Patrice Carré laisse maintenant la parole à la salle afin de permettre en échange entre les participants et les intervenants de cette conférence.

Débats en salle :

Patrick Beauvillard, conseiller régional d'Aquitaine :

Au sens de Patrick Beauvillard, il y a effectivement un enjeu central autour de la question de la confiance des citoyens vis-à-vis des processus d'implication citoyenne.

Il souhaite parler d'une expérience qui pose la question de la société civile organisée. Il s'agit d'une innovation en Aquitaine : les commissions permanentes sont préparées avec des groupements inter-assemblés (GIA, où siègent à parité les conseillers des CESER et les conseillers régionaux). Il est extrêmement fécond d'avoir ainsi un éclairage socioprofessionnel et politique sur les décisions au sein d'un lieu de débat.

Patrick Beauvillard espère ainsi que l'exécutif saisira l'opportunité de pérenniser ce type de relations dans la loi NOTRE. La question qu'il pose est la suivante : comment associer la société civile non organisée aux prises de décisions ?

La tendance à la professionnalisation du politique issue de la complexification de la chose publique tend à éloigner le citoyen de la prise de décision. De plus, les lois de réorganisation territoriale ne permettent pas de simplifier cette dernière. Par conséquent, il y a un risque d'éloignement croissant entre le citoyen et le politique.

L'enjeu primordial est ainsi la co-construction des politiques publiques. Le rôle de l'homme politique doit changer, pour ne plus être le concepteur d'une politique au sein d'un vase clos mais plutôt de devenir l'animateur d'une dynamique collective d'élaboration des décisions.

En tant que président de la commission d'évaluation des politiques publiques en Aquitaine, Patrick Beauvillard pose la question de savoir si l'évaluation ne serait pas un premier moyen pour réassocier le citoyen à la prise de décision.

Très souvent, lorsque les questions d'évaluation de l'action publique sont confiées à des techniciens, il en ressort une vision très comptable, mettant avant tout en exergue le ratio coût/avantage. Permettre au citoyen de s'insérer dans ces processus d'évaluation apporterait certainement un regard nouveau, porté avant tout sur le sens des politiques publiques. Remettre la question de l'évaluation des politiques dans les mains du citoyen serait ainsi une manière de redonner du sens aux politiques et par conséquent de rapprocher le décideur du citoyen.

Patrick Beauvillard s'inquiète de l'éventuel monopole de l'évaluation par les CESER prévu dans la loi NOTRE, bien qu'il soit positif en son sens que les CESER et la question de l'évaluation des politiques soient débattus dans cette loi.

Il y a ainsi un champ potentiel très large de coopération entre la société civile organisée et le monde des élus. L'évaluation des politiques semble être un des moyens nécessaires à l'association des citoyens à la décision.

Enfin, Patrick Beauvillard soutient les expériences de conseils de citoyens tirés au sort et informés sur les projets débattus qui sont un moyen intéressant d'associer la société civile sans retomber dans les travers du système représentatif. Il souligne ainsi la qualité remarquable des résultats obtenus avec ce type de méthode.

François Berthelon :

François Berthelon partage le constat énoncé par Patrick Beauvillard. Il a d'ailleurs eu l'occasion de discuter de la question de l'évaluation des politiques publiques avec la ministre de la Décentralisation et de la fonction publique Marylise Lebranchu. L'idée que les CESER soient en charge de l'évaluation de certaines des politiques publiques a en effet émergé en première lecture de la loi.

Mais ne pouvant à eux seuls représenter la société civile dans son ensemble, ces derniers devraient, au sens de François Berthelon, travailler davantage avec les conseils de développement. Un rapprochement doit donc s'opérer entre les deux structures.

José Cambou, secrétaire nationale de France Nature Environnement (FNE) :

José Cambou est la référente de la réforme territoriale pour la FNE.

Au sens de José Cambou, il faut véritablement améliorer les CESER et les conseils de développement. Selon elle, c'est en les améliorant qu'ils seront défendables. Par exemple, les conseils de développement connaissent de très fortes disparités entre eux sur des questions d'animation ou de participation.

En sons sens, il s'agit donc de mener une véritable réflexion sur la coproduction et le co-portage des décisions ainsi que sur la question du temps de la décision.

Elle cite d'ailleurs la réalisation du plan national santé-environnement qui tend à s'inscrire dans ce type de processus co-portés, comprenant un groupe multi-acteurs de parties prenantes. Il existe ainsi de bons retours d'expériences de ce type de processus, mais ils manquent de visibilité.

Il est frappant de voir que le projet de loi NOTRE, qui concerne directement la société civile, ne contient pas d'espace de dialogue citoyen en dehors des CESER.

On avance sur la cohérence au sein de la prise de décision, mais sans démocratie participative effective.

De plus, il reste d'après elle un travail à faire concernant la société civile organisée qui ne peut pas être identique à celui nécessaire sur les citoyens. Les deux entités ne peuvent être organisées avec les mêmes outils.

Enfin, les décideurs doivent se saisir plus pertinemment de l'outil numérique. Les consultations en ligne des ministères, par exemple, ne sont pas efficaces et desservent même la concertation.

Ainsi, la question de l'adéquation de la solution politique à la réalité du besoin des citoyens doit être tranchée. Des outils participatifs plus performants doivent être mis en place.

André Jaunay, Paris Métropole :

D'après André Jaunay, la question n'est pas tant de savoir comment on organise la participation de la société civile mais plutôt de prendre en compte et de soutenir un mouvement de participation croissant.

Bien qu'ayant moins de moyens et de légitimité, les institutions doivent prendre en compte cette demande croissante de participation. Elles peinent malheureusement à faire preuve de transversalité dans les processus décisionnaires. André Jaunay appuie son propos avec l'exemple de la finance participative. Dans quelques années, il émet l'hypothèse que les citoyens se saisiront de cette dynamique pour construire des projets de proximité. Si les institutions n'intègrent pas cette aspiration citoyenne, alors la société civile construira elle-même sa légitimité sur ce sujet fortement politique en écartant *de facto* le politique.

Eric Cabocel, directeur France de Synthetron :

La société que représente Eric Cabocel a développé un outil collaboratif permettant d'organiser un débat jusqu'à 1000 personnes. Il défend ainsi l'organisation de débats participatifs au sein des secteurs publics comme privés et estime qu'il y a une très grande césure entre la société civile, organisée ou non, et le monde politique.

Il s'agit donc, selon lui, de développer la citoyenneté territoriale afin de remédier aux travers de la représentativité. Pour cela, des outils participatifs, tel que le numérique, doivent être mis en place en bonne intelligence.

Michel Morin, commissaire enquêteur :

Une partie de la question de Michel Morin porte sur la méthode de l'association de la société civile à la réforme et une autre partie de la question concerne l'objet.

Concernant la méthode, Michel Morin rappelle la qualité du petit-déjeuner organisé par Décider ensemble en partenariat avec la Fondation Nicolas Hulot du 17 mars. La FNH a par ailleurs publié le *Guide des outils pour agir* qui rassemble les différents dispositifs permettant la mise en place concrète de la démocratie participative.

Mais la question de l'articulation du fonctionnement de la démocratie participative avec celui de la démocratie représentative a donné lieu, selon Michel Morin, à des réponses plutôt évanescentes.

Ce sujet étant abordé par des biais différents, il s'agirait de recentrer les choses.

Concernant l'objet, c'est-à-dire la réforme territoriale en elle-même, si on se réfère à celle qui a généré les intercommunalités il y a 20 ans, l'objectif affiché d'économie d'argent et de personnel n'a pas fonctionné.

Nathalie Cecutti, chef de la mission prospective au ministère de l'écologie

Nathalie Cecutti souhaite faire part à la salle des travaux *Penser autrement les modes de vie à horizon 2030* qui ont été publiés par le ministère depuis janvier. Ils comprennent trois tomes qui évoquent les nouvelles problématiques de société et engagent des réflexions prolifiques sur de nombreuses thématiques. De plus, ils englobent également sous forme de fiches un observatoire prospectif des modes de vie qui reprend plus de 300 études émanant de 60 observatoires.

Au sens de Nathalie Cecutti, au-delà de la réforme territoriale en elle-même, un des aspects importants de cette rencontre concerne la question des politiques publiques. Comment peuvent-elles tenir compte des transformations rapides de la société ?

Parmi ces transformations sociétales, on trouve par exemple la montée en puissance d'une société dite de la débrouille.

Il y a également des forces de transformation en marche à l'échelle locale, entre autres concernant le rapport des territoires à la mondialisation. Il y a une évolution d'approche de ce phénomène, car tout en s'internationalisant, la société reste proche des territoires.

Enfin, on observe une montée en puissance de plusieurs formes économiques, parfois virtuelles comme les réseaux sociaux. Elles ne rentrent donc pas dans la comptabilité nationale mais font l'objet d'échanges extrêmement importants.

Nathalie Cecutti émet donc le constat que la grande hétérogénéité de la société civile doit être reconnue afin de permettre la construction d'une politique publique plus souple et ciblée, à l'inverse de celle d'aujourd'hui, trop souvent homogène et unitaire.

Nicolas Portier :

Nicolas Portier souhaite apporter une précision concernant les propos de Michel Morin. D'après lui, l'intercommunalité dans l'esprit de la loi du 12 juillet 1999, dite « loi Chevènement », n'avait pas pour objectif, à la base, de faire des économies. C'est dans les années 2000 que cette nouvelle optique a émergé.

Il ne faut donc pas relire les fondements des lois d'hier avec les impératifs d'aujourd'hui.

Il tient aussi à souligner l'émergence d'outils nouveaux comme la finance participative ou encore le *crowdfunding* qui sont autant d'éléments mobilisateurs du bénévolat et de nouvelles pratiques de la concertation.

Cependant, ces outils sont majoritairement captés par un public au capital intellectuel fort.

Il faut mettre fin aux colloques trop généraux et entrer dans des sujets plus précis. Dans le cas du schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) par exemple, il ne faut pas croire que les citoyens vont massivement se rendre d'eux même dans les réunions de concertation sur ce sujet. Néanmoins, l'ouverture des données et l'utilisation accrue du numérique peuvent être des outils permettant de palier à ce manque d'investissement citoyen chronique.

De plus, la consultation tout azimut tend à fragiliser, *in fine*, la participation en elle-même et la lisibilité de la réforme plus généralement.

Il prend ainsi l'exemple des schémas régionaux. L'AdCF plaide d'ailleurs pour un recours plus limité à ces schémas, qui peuvent sembler opaques aux citoyens. Les Conférences régionales d'aménagement du territoire (CRAT) ne sont pas efficaces d'après lui, et doivent être réformées.

Une des solutions possibles serait que les CESER puissent fédérer les conseils de développement, comme c'est le cas en Poitou-Charentes où il y a un appui méthodologique conséquent.

Mais il ne peut s'agir des mêmes acteurs et des mêmes types de procédés pour penser les grandes stratégies de politiques publiques (au sein des schémas régionaux comme locaux) et pour gérer les services publics au quotidien.

La question de l'évaluation et de l'efficacité des services publics doit se poser. Personne ne doit d'ailleurs avoir le monopole de cette évaluation. Au niveau régional certaines institutions sont faites pour cela, telles que les chambres régionales, qui voient leurs missions élargies et qui pourraient travailler avec les CESER et un certain nombre d'acteurs.

Enfin, c'est bien la question du continuum démocratique qui est centrale. Bien qu'il ne faille pas que la participation se substitue à l'arbitrage, elle doit pour autant être mieux organisée et prise en compte sur nos territoires. Comment préparer ces grands arbitrages ? La question des échelles est primordiale concernant cette problématique. Quelle est l'échelle de démocratie, qu'elle soit participative ou représentative, qui doit rendre l'arbitrage ?

Personne ne veut d'une autoroute dans son jardin, dès lors, qui est légitime à arbitrer ce type d'enjeu ? Il est primordial de repenser les bonnes échelles d'arbitrage.

Par exemple, le chantier des Halles, qui est un nœud ferroviaire pour des millions d'usagers, doit-il seulement être arbitré par les riverains du forum des Halles ?

Gilles-Laurent Rayssac :

Tout d'abord, Gilles-Laurent Rayssac revient sur l'intervention de Patrick Beauvillard. En effet, les citoyens se posent des questions sur le sens de l'action politique. Le seul moment qui serve véritablement lorsque l'on veut organiser une concertation est celui de la réunion de l'ensemble des parties prenantes, soit des personnes très différentes les unes des autres. Il s'agit du seul lieu

où ces personnes peuvent se parler et se comprendre, durant lequel une vraie discussion politique et stratégique peut se dérouler.

Mais si une discussion technique est organisée, alors une asymétrie d'information s'opère et les novices peuvent en être désabusés. Pourtant, n'importe quel citoyen peut s'élever au niveau stratégique. Mais vouloir discuter le SRADDT avec les 12 millions de franciliens ne présente aucun intérêt.

On devrait avoir des publics restreints sur un certain nombre de thématiques. Ce sont ainsi les corps intermédiaires qui sont intéressants à ce niveau-là, même s'ils sont orientés politiquement. Entre la discussion politique et la traduction décisionnaire finale, les niveaux sont complètement différents.

Concernant l'intervention d'André Jaunay, qui estimait que la participation est croissante y compris en dehors institutions, Gilles-Laurent Rayssac estime que la résultante la plus visible de ce phénomène correspond aux « ZAD » (zones à défendre). La prochaine se constituera vraisemblablement en Île-de-France autour du Triangle de Gonesse. En effet, si les maîtrises d'ouvrage de ce projet ne modifient pas leur façon de le mener, alors les réactions seront radicales.

Pourtant, malgré des difficultés fortes, les zones commerciales continuent de se développer.

Sur ce type de projet, les « zadistes » ont un impact très fort sur les populations, qui peuvent être en désaccord sur la forme mais pas forcément sur le fond.

Il est urgent de travailler sur ces questions afin d'éviter les violences qu'on a pu connaître par le passé.

La clé de voûte de l'articulation entre la démocratie participative et représentative correspond à l'adéquation entre le moment de la discussion et celui de la décision.

François Berthelon :

Au sens de François Berthelon, on ne peut envisager de construire notre système démocratique avec nos anciens outils méthodologiques. Nous sommes, d'une certaine façon, prisonniers de nos systèmes et de nos schémas préétablis. Il s'agit donc de réinventer notre démocratie.

Nicolas Portier :

Il y a un travail de fond à effectuer sur les démarches et les recommandations méthodologiques de la concertation afin qu'elles ne soient plus trompeuses et sujettes à la défiance des citoyens. Il y a ainsi une nécessité de confiance de part et d'autres.

Luc Picot :

En conclusion, Luc Picot constate que la participation citoyenne a presque aujourd'hui vocation à amender l'ensemble des textes de loi. La problématique de la concertation tend donc à se disperser.

Il s'agirait donc de mettre en œuvre une grande loi sur la participation citoyenne. Mais la loi en elle-même ne résolvant pas l'ensemble du problème, il faut également laisser faire les nombreuses expérimentations de participation qui ont lieu sur le territoire et s'en inspirer.

Par exemple, le C2D de Bordeaux s'est spécialisé sur la participation citoyenne quand d'autres se sont thématiques sur le champ du développement durable. Cette expérience est un réel succès.

Il est donc nécessaire de reconnaître par la loi ces expérimentations afin d'aller vers davantage de participation citoyenne. Le standard minimum de concertation doit donc être relevé régulièrement. Tout en exhortant à en faire plus, il faut pour autant rester près des réalités et avoir une réflexion pragmatique.

A propos de Décider ensemble :

Depuis dix ans, Décider ensemble réunit les acteurs de la société française animés par la volonté de créer et diffuser une culture de la décision partagée. Le think-tank axe ses réflexions autour de trois angles principaux : la participation citoyenne, la concertation et le dialogue parties prenantes.

LA GOUVERNANCE

La gouvernance de Décider ensemble s'appuie sur un conseil scientifique, un groupe d'élus de plusieurs partis politiques (qui donnent au think-tank un caractère transpartisan) et des représentants de différents collèges : entreprises, ONG, collectivités, syndicats.

LES MISSIONS

Décider ensemble, à travers l'organisation de ses séminaires (publics) et de ses petits déjeuners (sur invitation) est un lieu d'échanges et de professionnalisation sur les thématiques de la participation, de la concertation et du dialogue parties prenantes.

En tant que laboratoire d'idées, l'association réalise des études et notes de cadrage sur des enjeux d'actualité. Elle assure, en ce sens, une mission de propositions et d'analyse sur les méthodes et pratiques de concertation mises en œuvre en France.

Décider ensemble assure aussi des formations inter et intra-entreprises sur la concertation dans la mise en œuvre de projet.

PARMIS LES ACTIVITES 2015 ...

> Observatoire de la gouvernance ouverte

Il poursuit deux objectifs : la convergence, en réunissant des acteurs de la concertation et du numérique (open data) et en auditant des porteurs de projets liant le numérique et le dialogue territorial ainsi que la diffusion, en publiant des synthèses et des réunions et en réalisant un travail de veille réglementaire.

> Etude « Réhabiliter la ville : passer de l'individuel au collectif »

Décider ensemble lance une étude qui a pour objectifs d'identifier de nouveaux leviers de mobilisation et d'actions collectives pour rénover la ville.

> Centre de ressources sur la participation et la concertation

Décider ensemble met en place différents événements dans le cadre du centre de ressources : Trophées de la concertation et de la participation, enquête « participation et concertation dans les territoires ». Ces objectifs et activités sont décrits ci-après.

Adhérer à Décider ensemble, c'est :

- Faire partie d'un réseau d'acteurs convaincus de la nécessité d'améliorer le dialogue et la concertation entre les parties prenantes et le public afin de développer une culture de la confiance réciproque ;
- Partager vos réflexions et vos expériences sur les enjeux de la concertation et de la démocratie participative ;
- Un accès prioritaire aux évènements de l'association (séminaires et petits déjeuners) et aux groupes de travail ;
- La possibilité d'intervenir sur les thèmes traités par Décider ensemble ;
- La possibilité d'organiser avec Décider ensemble des stages de formation à la concertation adaptés aux besoins de votre structure à un tarif préférentiel.

Ils nous soutiennent déjà:

